

Extraits des décisions du conseil municipal du 25 février 2022

Le compte-rendu complet est sur le site de la mairie : <https://mairiedevalbonnais.fr>

• Délibérations :

- Motion sur l'avenir du Régime Minier
- Changement du mode de gestion bibliothèque municipale : elle ne sera plus municipale mais de type associative avec la même équipe de bénévoles.
- Etudes et travaux ont été demandés au RTM (ONF) pour protéger le hameau de Péchal contre les chutes de blocs. Le coût estimatif serait inférieur à 60 000€. Des subventions à hauteur de 80% sont espérées.
- Convention de prêt gratuit des alpages de Grange Perret et Côte Belle (368 ha) .
- Compte de gestion 2021 du budget général M14. Il s'est soldé par un excédent de 172 823,32 €
- Compte de gestion 2021 du budget eau M49. Il s'est soldé par un excédent de 38 651,72 €.
- Compte administratif 2021 du budget général. Voir article CA2021 - M14
- Compte administratif 2021 du budget eau M49. Voir article CA2021 - M49
- Budget communal M14 - Affectation du résultat au budget 2022.
- Budget eau et assainissement M49 - Affectation du résultat au budget 2022.

• Questions diverses :

- Animations prévues cet été : Le Triathlon nature de Valbonnais, La Fête du Plan d'eau, le passage du triathlon d'Alpe d'Huez et en nouveauté un Raid Aventure (VTT, Trek, kayak,...)
Le Festival des Montagn'Arts : nous ne savons pas s'il aura lieu cette année et sous quelle forme.
- Débuts très prometteurs du cabinet d'ostéopathie ambulante de Chloé Audiffen.
- L'année 2022 est une année d'élections et le maire souhaite poursuivre ce qui a été fait en 2021 en faisant appel à des assesseurs citoyens pour aider les élus à tenir le bureau de vote. Voir article Elections
- La Municipalité a fait tout son possible pour aider l'école à respecter le protocole sanitaire imposé lors de ce premier semestre : des employés municipaux ont été mis en renfort pour assurer cantine et périscolaire et chaque classe a été équipée de détecteurs CO2
- Réflexion sur les Moloks isolés et les points propres sur la commune. Voir article Moloks
- DOB (Débat d'Orientation Budgétaire) afin de préparer le budget qui sera voté en avril.

En recette : vente de la cure.

Prévue et non réalisé en 2021 : piste forestière de la Sauzerie - fin de la réfection du chemin de Roussillon - réparation du toit de l'école des Angelas - remplacement des automates de la station essence - *installation des 100 compteurs à relevé automatique déjà prévue en 2021 (budget de l'eau)*

Nouveau en 2022 : lancement de l'étude sur la réhabilitation de l'école - étude et travaux de la sécurisation de Péchal face aux risques de chute de blocs - sécurisation de l'entrée ouest (voir article sécurité) - remise en état des ruisseaux de la Dreyre et du Royer - installation de jeux pour petits au terrain multisport - remplacement d'une chaudière du camping - cheminement piéton entre le Bourg et le Plan d'eau (sous condition d'acceptation par le département) - *1ère étape du projet sur l'eau potable (voir article sur l'eau) - Etude du projet de collecte et traitement des eaux usées.*

Changements prévus sur les Moloks et bennes de tri en 2022



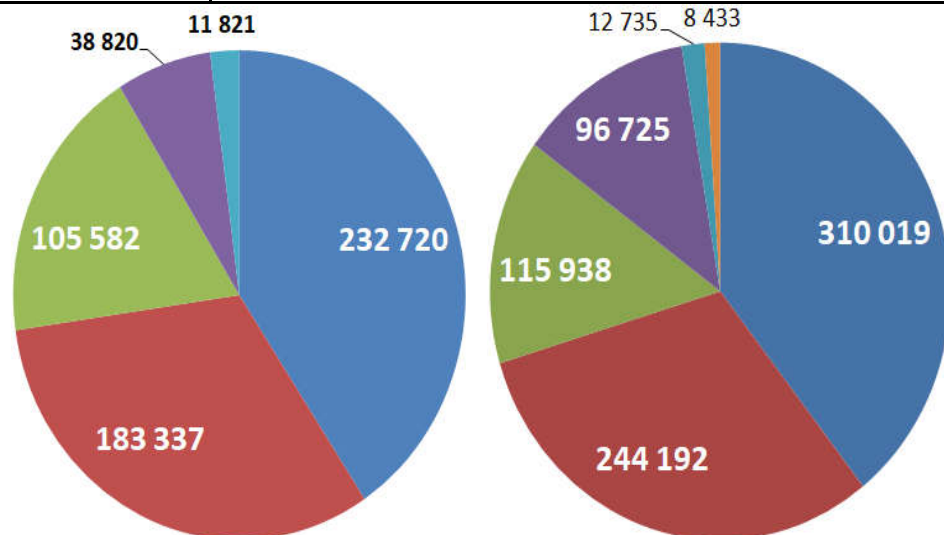
La Municipalité poursuit son programme de création de Point d'Apport Volontaire (PAV) en installant les bennes de tri à côté des Moloks isolés ou, si- non, en les supprimant. Le but est de faciliter le tri pour recycler le maximum nos déchets afin de respecter la loi pour la transition écologique. On se doit tous d'économiser les ressources non infinies de notre Terre.

Ainsi en 2022 il y aura changement des bennes de la supérette (c'est le PAV le plus utilisé), son ancienne benne jaune (encombrants) sera installée derrière les 2 Moloks de la place, son ancienne verte (verre) remplacera celles des Angelas. Une benne jaune sera aussi installée aux Verneys (route trop longtemps impraticable en hiver pour le camion). Une benne jaune et une verte seront installées à La Roche.

Compte administratif du budget général M14

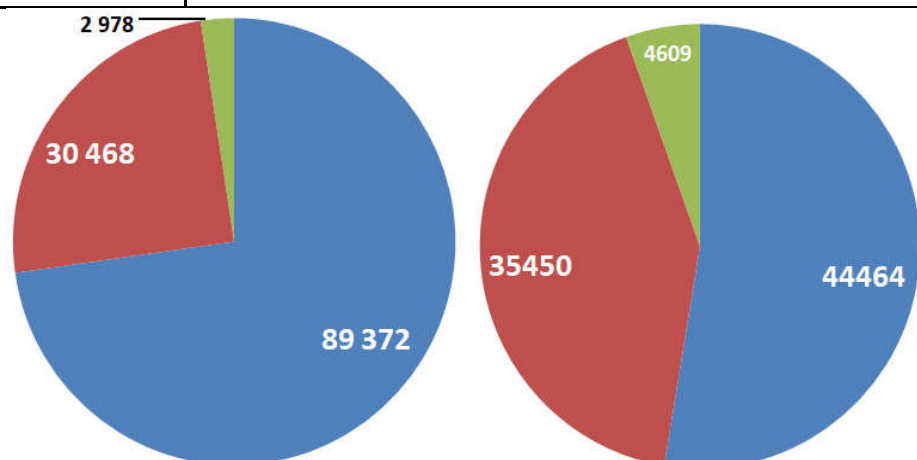
Dépenses de fonctionnement 576 929,30 €	Recettes de fonctionnement 788 047,06 €
Charges à caractères générales : 232 720 € <i>Voirie - transport scolaire - bâtiments - combustible - énergie - cantine - taxes foncières - contrat de prestation services - ...</i> Charges de personnel : 183 337 € Autres charges de gestion : 105 582 € <i>Indemnités des élus - contrats - SDIS - ...</i>	Impôts et taxes: 310 019 € Dotations et participations: 244 192 € Produits des services : 115 938 € <i>Redevances périscolaires - Agence postale - ...</i> Autres produits de gestion courante : 96 725 € <i>Revenus des immeubles - ..</i>

Dépenses et recettes de fonctionnement du budget général en 2021



Dépenses d'investissement 122 817,90 €	Recettes d'investissement 84 523,36 €
Total des opérations en cours : 89 372 € <i>Remplacement huisserie gendarmerie - Extincteurs – Défibrillateur - Poubelles - Tableau école – Matériel informatique école – Lave linge école – Jeux enfants - Maison de santé - chaudière camping - huisserie gendarmerie - ...</i> Emprunts et dettes assimilées: 30 468 €	subventions: 44 464 € Dotations et fonds divers : 35 450 € Opérations d'ordre entre sections : 4 609 €

Dépenses et recettes d'investissement du budget général en 2021



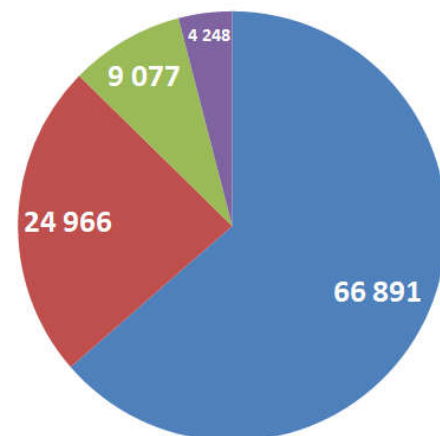
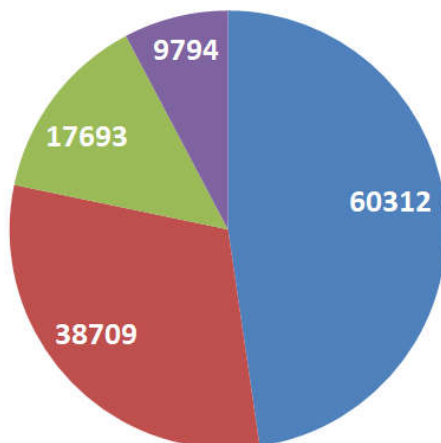
Annonce de la G@zette de Valbonnais

A la suite d'une mauvaise manip informatique, Gilbert Jacquet auteur de « La g@zette du Valbonnais » a perdu certaines des adresses mail de sa liste mensuelle d'envoi. Cette gazette numérique traite de sujets d'histoire locale, de patrimoine, illustrés par d'anciennes cartes postales et autres photos de notre riche passé. Vous pouvez la demander gratuitement à Gilbert Jacquet à : gazette.valbonnais@gmail.com. Dans tous les cas, vous pouvez consulter les 170 numéros sur le site de l'association patrimoniale, Paysages et Patrimoine de Valbonnais (PPV) : <https://patrimoinevalbonnais.fr/gazette>

Compte administratif du budget de l'eau M49

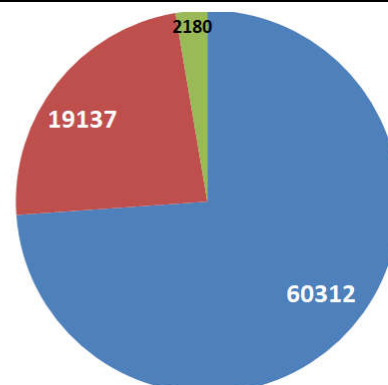
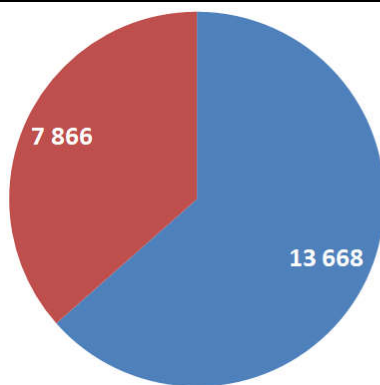
Dépenses de fonctionnement 126 633,48 €	Recettes de fonctionnement 105 190,01 €
Opération d'ordre entre section: 60 312 € Charges à caractère général : 38 709 € <i>Réseaux, eau et énergie - ...</i> Charges financières : 17 693 € Atténuations de produits : 9 794 € <i>Agence de l'eau</i>	Redevance eau potable: 66 891 € Redevance assainissement collectif : 24 966 € Redevance pollution domestique : 9 077 € Redevance modernisation du réseau collectif : 4 248 €

Dépenses et recettes de fonctionnement du budget de l'eau en 2021



Dépenses d'investissement 21 533,74 €	Recettes d'investissement 81 628,93 €
Remboursements d'emprunts : 13 668 € Etude eau potable : 7 866 €	Opérations d'ordre entre sections : 60 312 € Dotations et fonds divers : 19 137 € Subventions d'investissement : 2 180 €

Dépenses et recettes d'investissement du budget de l'eau en 2021



Un geste pour notre santé : ne pas brûler les végétaux à l'air libre

En cette période d'hiver, propice à la taille, ce Flash Info souhaite rappeler les dangers du brûlage des déchets verts en plein air. Hormis pour les agriculteurs, c'est une pratique interdite par la loi depuis 2011 qui peut conduire à une amende pouvant aller jusqu'à 750€. Le problème de sécurité et les inconvénients pour le voisinage, ne sont pas les seules raisons de cette interdiction. Cela émet d'abord de grandes quantités de particules fines qui pénètrent dans l'organisme (50 kg en émettent autant qu'un diesel parcourant 13 000 kms !). De plus, en raison de la combustion imparfaite des végétaux, le brûlage émet quantité de substances polluantes (dioxines, furanes,...) autant de substances nocives sur la santé car cancérigènes. Vous pouvez dédier un coin de votre jardin, au stockage de ces déchets ou alors les amener en déchèterie qui, elle, se chargera de les valoriser.

Réparation du ponton, installation du jeu pour enfants, changement du sable sur la plage, ...

Merci à tous ceux qui ont participé aux travaux, que ce soient les élus, les employés municipaux et les habitants.



En pratique

Les élections Présidentielles auront lieu le 10 avril et le 24 avril 2022.

Les élections Législatives auront lieu le 12 juin et le 19 juin 2022.

A Valbonnais, le bureau de vote sera à la mairie. Il sera ouvert de 8h00 à 18h00.

Chaque électeur devra porter un masque, être muni de sa carte d'identité et d'un stylo personnel pour émarger. Pour faciliter la tâche des assesseurs, il serait aussi souhaitable d'amener sa carte d'électeur.

Procurations

Un électeur absent le jour de l'élection (quelque soit la raison) peut voter par procuration.

L'électeur absent (le mandant) choisit une personne (le mandataire) qui vote à sa place.

C'est une nouveauté : un électeur (le mandant) inscrit dans une commune A pourra donner procuration à un électeur (le mandataire) inscrit dans une commune B. Mais le mandataire devra cependant toujours se rendre dans le bureau de vote du mandant pour voter à sa place. Le mandataire ne peut détenir qu'une procuration.

Comment le mandant doit établir sa procuration ?

Vous devez pour cela connaître précisément votre numéro national d'électeur, les nom et prénom(s) de votre mandataire, son numéro national d'électeur, ainsi que sa date de naissance. Le numéro national d'électeur contient jusqu'à 9 chiffres et est présent sur la nouvelle carte électorale. Deux possibilités :

- En ligne sur www.maprocuration.gouv.fr/ . Après identification avec France Connect, le remplir en ligne. Le mandant devra obligatoirement passer à la gendarmerie pour valider son identité. Vous êtes informé par courriel dès que votre mairie a validé votre procuration
- En remplissant le formulaire papier Cerfa n°14952*03, disponible sur Internet ou en mairie. Vous devez ensuite vous rendre à la gendarmerie pour signer personnellement le document devant l'officier.

Où en est le projet Eau potable ?

Il y a une urgence, c'est Leygat, trop souvent soumis à une pollution de son eau. Si l'ARS (Agence Régionale de Santé) nous oblige à produire notre eau potable par le pompage dans la nappe de La Bonne, nous savons ce qu'il faut faire, sinon le Conseil Municipal devra faire un choix difficile, qui engagera notre avenir : garder les captages ou choisir le pompage.

Pour 2022 et 2023, nous allons résoudre le problème de Leygat, sans obérer les deux solutions :

- En prolongeant le réseau (entre C et B2) de distribution du Siguret, à partir de Sert Lacourt, pour alimenter Leygat
- En installant dans la tranchée la canalisation qui servirait à l'adduction du Siguret par le pompage.
- En connectant Roussillon au Siguret (Réseau J -K)

Le coût estimatif serait de l'ordre de 500 000 € avec un reste à charge pour la commune de 200 000 €.

- 1) **Si c'est la solution pompage qui est retenue**, les travaux ne devraient pas commencer avant 2024 pour la rive droite, et 2026 pour la rive gauche..
- 2) **Si c'est la solution captages qui est retenue**, il faudra faire de gros travaux pour les mettre aux normes.

